

INSTRUCTION N° 01-206 JS DU 8 NOVEMBRE 2001
relative à la présentation de la nouvelle fiche sanitaire de liaison (année 2001)

Texte adressé aux préfets de région et de département (DRD et DDJS)

Je vous informe que vous serez prochainement destinataire d'un film permettant d'imprimer la **fiche sanitaire** de liaison destinée à être remplie par les parents d'enfants partant en centres de vacances et de loisirs. Ce document doit être disponible auprès des organisateurs qui en feront la demande.

Les organisateurs peuvent aussi l'imprimer :

- sur le site internet du ministère de la Jeunesse et des Sports : <http://www.jeunesse-sports.gouv.fr> , rubrique formulaires Jeunesse et Sports
- sur le site <http://www.admifrance.gouv.fr> , rubrique formulaires en ligne

Cette nouvelle **fiche**, d'une meilleure lisibilité, a été mise à jour au niveau du tableau des vaccinations obligatoires et des vaccinations recommandées.

Une attention particulière a été apportée au sujet des mentions renseignant les allergies alimentaires et les précautions à prendre lorsque l'enfant est susceptible de présenter des difficultés de santé particulières.

Les organisateurs de centres de vacances devront veiller à ce que les parents remplissent avec attention la **fiche sanitaire** de liaison afin que chaque enfant puisse partir dans les meilleures conditions possibles.

Il sera utile également de leur rappeler que ces informations sont d'ordre personnel et que la **fiche sanitaire** de liaison, annotée éventuellement d'informations complémentaires, est obligatoirement retournée en fin de séjour aux parents.

Pour la ministre de la jeunesse et des sports et par délégation

Pour la directrice de la jeunesse et de l'éducation populaire et par délégation

L'administrateur civil chargé de la sous-direction des politiques de jeunesse

Hervé LATIMIER